

P R O G R A M M E
ONU-REDD



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



PN
UD



PNUE

Au service
des peuples
et des nations

Stratégie ONU-REDD 2016-2020 Tableau des objectifs et indicateurs

QUINZIÈME RÉUNION DU CONSEIL
D'ORIENTATION DU PROGRAMME
ONU-REDD

9-10 Novembre 2015
San José, Costa Rica

Contexte et présentation

Conformément aux lignes directrices du GNUD pour la gestion des programmes axée sur les résultats et au guide récent sur la conception de fonds de financement communs publié par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri partenaires, une version préliminaire du Tableau des objectifs et indicateurs de la Stratégie ONU-REDD 2016-2020 a été rédigée. Le tableau s'appuie sur la théorie générale du changement et définit une série complète d'indicateurs d'impact et de résultat, ainsi que les méthodes permettant de les évaluer, les hypothèses formulées et les risques à envisager. Cette version préliminaire est jointe en annexe.¹ L'objectif global de développement, les domaines d'impact et les trois objectifs s'appuient sur ceux définis par le Cadre stratégique adopté par Conseil d'orientation du programme ONU-REDD lors de sa 14^e réunion organisée à Arlington dans l'État de Virginie en mai 2015.

Pour l'heure, le travail de conception du Tableau des objectifs et indicateurs s'est principalement concentré sur les éléments susvisés. Les indicateurs de résultat seront affinés lors du développement des programmes (projets) nationaux. Ceci concorde avec l'approche sur mesure de l'appui aux différents pays qui constituera un élément important du programme 2016-2020 ainsi qu'avec les recommandations de l'évaluation externe du programme ONU-REDD menée en 2013-2014.

Il importe de souligner que ce Tableau des objectifs et indicateurs constitue le principal fondement pour une gestion axée sur les résultats du programme 2016-2020. L'adoption commune dudit tableau constitue une opportunité unique de garantir un suivi efficace des progrès dans la réalisation des objectifs convenus dès le départ pour ce programme. L'étape suivante consistera à préparer un manuel complet sur le suivi et l'évaluation, qui fournira des consignes spécifiques et approfondies à l'ensemble des partenaires (notamment les utilisateurs, les personnes chargées du suivi, les représentants nationaux, les équipes des agences, etc.) sur la manière dont chaque indicateur doit être mesuré, évalué, collationné et communiqué.² Comme le montre le Tableau des objectifs et indicateurs, un système de reporting national est en cours de développement dans le cadre du Programme, avec des fiches d'évaluation et des outils d'autoévaluation qui permettront de générer des informations comparables afin de suivre les progrès REDD+ dans l'ensemble des pays.

¹ Le Tableau des objectifs et indicateurs devrait être approuvé dans sa version finale par le Comité exécutif responsable du programme 2016-2020. À ce stade, les bases de comparaison et les objectifs seront également complétés.

² Les définitions convenues pour différents termes clés seront également précisées dans le manuel sur le suivi et l'évaluation. Le jargon REDD+ utilise des termes/ formules tels que « paiement axé sur les résultats », « action axée sur les résultats », « politiques et mesures », « politiques, lois et réglementations », « avantages sociaux et environnementaux », « avantages non liés au carbone », « facteurs », « piliers », « composants », etc. qu'il convient de clarifier. Parmi les outils qui peuvent être utilisés afin de préparer le manuel sur le suivi et l'évaluation (hormis le guide susvisé du GNUD), l'outil d'évaluation de la gouvernance des forêts de Profor est particulièrement utile :

<http://www.profor.info/sites/profor.info/files/docs/AssessingMonitoringForestGovernance-guide.pdf>

Objectif de développement (au-delà du programme)	Réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et renforcer les stocks de carbone forestiers, tout en faisant progresser le développement durable au niveau national.			
Indicateurs de développement	Base de comparaison	Indicateur retenu	Méthode de vérification	
OD 1 - Réduction des émissions (mesurée en teq CO ₂ /an) grâce à la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et au renforcement des stocks de carbone dans les pays partenaires du programme ONU-REDD.	Évolution des émissions suite à l'évolution des zones boisées entre 2010 et 2015	XX % de réduction des émissions suite à l'évolution des zones boisées (2015-2020)	Évaluation des ressources forestières (ERF) mondiales	
OD 2 - Progrès réalisés par les pays partenaires du programme ONU-REDD dans la réalisation de l'objectif de développement durable n°15 (ODD n°15) en ce qui concerne la protection, la réhabilitation et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, avec une attention particulière pour les forêts.	À déterminer sur base de la série d'indicateurs de l'ODD n°15 (mars 2016)	Amélioration du score de l'ensemble des pays partenaires du programme ONU-REDD	Rapport d'avancement annuel des ODD (avec modèle) a préparer par le Groupe d'experts des Nations unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	
Impact du programme (5 ans)	Mise en œuvre d'actions par les différents pays, avec un effet positif en termes d'émissions de carbone et à d'autres égards, conformément aux décisions de la CCNUCC			
Indicateurs d'impact	Base de comparaison (2016)	Indicateur retenu (2020)	Méthode de vérification	Hypothèses et risques
II 1 - Pourcentage de pays partenaires du programme ONU-REDD prêts à mettre en œuvre et suivre des actions de réduction des émissions axées sur les résultats conformément aux décisions pertinentes de la CCNUCC (c'est-à-dire prêts pour le programme REDD+)	0 % de pays partenaires du programme ONU-REDD	XX % de pays partenaires du programme ONU-REDD	Rapports nationaux dans le cadre de la CCNUCC (via la plateforme d'information REDD+)	<u>HYPOTHÈSES</u> Chaque pays est effectivement représenté au sein de la CCNUCC et chaque représentant possède une connaissance suffisante des différents accords. Chaque pays est disposé à s'engager dans un processus de consultation national approfondi, participatif et inclusif auprès des différents

<p>II 2 - Pourcentage de pays partenaires du programme ONU-REDD ayant obtenu des résultats positifs et quantifiables dans les domaines social et environnemental grâce à la mise en œuvre du programme REDD+, de politiques et de mesures</p>	<p>0 % de pays partenaires du programme ONU-REDD</p>	<p>XX % de pays partenaires du programme ONU-REDD</p>	<p>Synthèse sur les garanties / suivi et évaluation participatifs des politiques et mesures au niveau national, avec rapports des institutions de supervision (gouvernement et ONG) / suivi des ODD / évaluations nationales régulières</p>	<p>intervenants, dans un objectif de gestion durable des ressources naturelles, de bien-être social et de recherche de solutions à faible empreinte carbone.</p> <p>RISQUES Aucun accord international n'est atteint concernant les paiements axés sur les résultats visés par le programme REDD+ dans le contexte des négociations de la CCNUCC. Les sources de financement nationales et internationales sont insuffisantes pour couvrir le développement des moyens et compétences, la préparation, la mise en œuvre de politiques et de mesures, et les paiements axés sur les résultats.</p>
<p>II 3 - Pourcentage de pays partenaires du programme ONU-REDD ayant mis en œuvre des politiques et / ou des réformes institutionnelles conçues pour améliorer la gouvernance des forêts et atteindre les résultats visés par le programme REDD+</p>	<p>110 % de pays partenaires du programme ONU-REDD</p>	<p>XX % de pays partenaires du programme ONU-REDD</p>	<p>Examen du chapitre sur l'atténuation dans le rapport biennal actualisé (RBA) et des indicateurs sur les politiques clés et la gouvernance, dans le cadre des évaluations à mi-parcours et finales</p>	

Objectif 1 : Des mesures nationales d'atténuation des changements climatiques sont conçues et adoptées dans le cadre du programme REDD+, qui permettent également d'obtenir des résultats positifs dans les domaines social et environnemental, et respectent les garanties définies par le programme REDD+ de la CCNUCC.				Besoins financiers :
Indicateurs de résultat	Base de comparaison	Indicateur retenu	Méthode de vérification	Hypothèses et risques
<p>IR 1.1 - Degré de finalisation des stratégies et / ou plans d'actions nationaux, évalué selon que ces derniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> – identifient et évaluent, par ordre de priorité, les facteurs directs et sous-jacents du déboisement et de la dégradation des forêts ainsi que les obstacles à la mise en place d'actions REDD+ s'appuyant sur des analyses robustes ; – proposent un ensemble cohérent et coordonné de politiques et de mesures REDD+ adaptées aux facteurs et aux obstacles identifiés, axées sur les résultats et raisonnablement réalisables ; – prennent en compte les niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment les niveaux d'émission) ; et – définissent les dispositions institutionnelles permettant l'application du programme REDD+, notamment à travers des mesures de gouvernance, une supervision participative et une coordination intersectorielle. 	X (XX %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 2 sur 4 pour l'indice de finalisation	Y (YY %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 2 sur 4 pour l'indice de finalisation	Plateforme d'information de la CCNUCC et rapports nationaux	<p>HYPOTHÈSES :</p> <p>Le point focal REDD+ et le comité national sur le changement climatique s'engagent dans un dialogue intersectoriel visant à analyser la portée et les priorités des stratégies et plans d'action nationaux. Des informations concernant le déboisement et la dégradation des forêts seront disponibles gratuitement et diffusées entre les institutions nationales (y compris pour le Système d'information sur les garanties).</p> <p>Les institutions et les intervenants compétents identifient les principaux avantages supplémentaires et les risques liés au programme REDD+ afin de les inclure dans les stratégies et les plans d'action nationaux.</p> <p>Un espace politique existe pour la participation pleine et effective des intervenants compétents, notamment des organisations de la société civile, des partenaires, des collectivités locales, des organisations de femmes et de jeunes ainsi que des représentants du secteur privé dans le développement des stratégies et plans d'action REDD+.</p> <p>Chaque pays aligne ses stratégies et plans d'action REDD+ sur les cadres de référence et les conventions internationales ainsi que sur sa législation nationale en matière de droits de l'homme, notamment sur les dispositions préservant les droits des peuples autochtones et l'égalité des genres.</p>

Score de finalisation				<p>RISQUES : Les pays où la marge de manœuvre politique est limitée n'offrent pas des opportunités suffisantes pour la participation pleine et effective des intervenants compétents, notamment des organisations de la société civile, des partenaires, des collectivités locales, des organisations de femmes et de jeunes ainsi que des représentants du secteur privé dans le développement des stratégies et plans d'action REDD+ ou des garanties.</p> <p>Des conflits entre les ministères et les agences d'un gouvernement ou entre les organes centraux et locaux d'un pays, et des redondances dans les mandats de ces derniers, peuvent conduire à une prise en charge insuffisante de problématiques clés dans les stratégies et les plans d'action nationaux. Les ministères et les institutions compétents pour l'élaboration des stratégies et plans d'action REDD+ ne sont pas consultés ou ne sont pas impliqués dans le processus.</p>
IR 1.2 - Degré de prise en compte des principes d'inclusion sociale et d'égalité des genres dans les stratégies et plans d'action nationaux, évalué selon que : <ul style="list-style-type: none"> – ces stratégies et plans d'action nationaux ont été développés à travers un processus participatif de consultation et de dialogue prenant en compte l'égalité des genres et impliquant tous les intervenants compétents ; – les politiques et mesures REDD+ proposées prennent en compte l'égalité des genres ; et que – les politiques et mesures REDD+ proposées prennent en compte les droits des peuples autochtones et des collectivités locales sur les terres et les ressources, ainsi que leurs priorités en termes de développement. 	X (XX %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 2 sur 3 pour l'indice d'inclusion sociale	Y (YY %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 2 sur 3 pour l'indice d'inclusion sociale	Rapports nationaux	
Score d'inclusion sociale				
IR 1.3 - Degré d'ancrage des stratégies et plans d'action nationaux dans les politiques de développement nationales et dans le tissu institutionnel, évalué selon : <ul style="list-style-type: none"> – l'existence effective de mécanismes de coordination interministériels pour les 	X (XX %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 3 sur 5 pour l'indice	Y (YY %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 3 sur 5 pour	Rapports nationaux / rapports d'analyse et de suivi de l'égalité des genres / Référé	

<p>actions REDD+ ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – le degré de soutien desdits stratégies et plans d'action à un niveau politique élevé, au-delà de l'agence ou du ministère qui a encadré la préparation des actions REDD+ ; – l'intégration des actions ou objectifs REDD+ dans la politique nationale de développement durable ; – l'engagement manifeste de ministères et d'agences externes à la gestion des forêts et de l'environnement dans la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+ ; et – l'existence de mécanismes permettant de financer et débiter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux ou d'obtenir un financement axé sur les résultats. <p>Score d'ancrage</p>	d'ancrage	l'indice d'ancrage	reces du programme ONU-REDD pour des actions REDD+ prenant en compte l'égalité des genres	
--	-----------	--------------------	---	--

<p>IR 1.4 - Degré de finalisation de l'approche nationale des garanties sociales et environnementales REDD+, évalué selon que cette dernière :</p> <ul style="list-style-type: none"> – est alignée sur les stratégies et plans d'action nationaux, couvre les avantages sociaux et environnementaux ainsi que les risques liés aux politiques et mesures REDD+ envisagées ; – définit des politiques, des lois et des réglementations spécifiques ainsi que d'autres mesures prenant en compte les avantages et les risques identifiés ; – prévoit des dispositions institutionnelles et / ou des compétences et moyens pour la mise en œuvre des politiques, lois et réglementations susvisées et le suivi des garanties REDD+ ; et – fournit une information transparente concernant la manière dont les garanties sont respectées et prises en compte. <p>Score de finalisation</p>	<p>X (XX %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 3 sur 4 pour l'indice de finalisation</p>	<p>Y (YY %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 3 sur 4 pour l'indice de finalisation</p>	<p>Rapports nationaux</p>	
<p>IR 1.5 - Degré de satisfaction des pays partenaires du programme ONU-REDD concernant les connaissances et l'expertise technique apportées par ce dernier ainsi que le développement des moyens et compétences permis dans le cadre de la conception des stratégies et plans d'action nationaux ainsi que</p>	<p>Aucune base de comparaison</p>	<p>Y (YY %) pays sur 60 au moins présentent un indice de satisfaction minimal de</p>	<p>Évaluations nationales régulières à l'aide d'un outil ou d'une approche</p>	

des garanties. Indice de satisfaction		Y %	commun(e) (enquête de satisfaction)	
Objectif 1.1	À définir au niveau national			Besoins financiers (à déterminer)
Objectif 1.2	À définir au niveau national			Besoins financiers (à déterminer)
Objectif 1.3	À définir au niveau national			Besoins financiers (à déterminer)
Objectif 1.4	À définir au niveau national			Besoins financiers (à déterminer)

Objectif 2 : Les mesures nationales d'atténuation des changements climatiques conçues et adoptées dans le cadre du programme REDD+ sont évaluées / contrôlées grâce à la mise en place de dispositions institutionnelles adéquates, et cette évaluation fait l'objet d'un rapport.				Besoins financiers :
Indicateurs de résultat	Base de comparaison	Objectif / Indicateur retenu	Méthode de vérification	Hypothèses et risques
<p>IR 2.1 - Fiabilité des données fournies concernant les niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment les niveaux d'émission), évaluée selon que ces dernières :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sont transparentes, complètes, cohérentes et aussi exactes que possible, et permettent de reconstruire les niveaux de référence communiqués ; – prennent en compte les réserves et les gaz à effet de serre ainsi que les actions REDD+ et leur portée, et justifient toute omission de réserves et / ou d'activités significatives ; – justifient les éventuelles discordances avec les rapports antérieurs sur les gaz à effet de serre ; – précisent la définition utilisée pour la notion de zone boisée ainsi que les spécificités nationales ; et – définissent la zone géographique couverte par les niveaux de référence 	<p>Communication de niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment de niveaux d'émission) par XX (XX %) pays, avec un score de fiabilité minimal de 4 sur 5</p>	<p>Communication de niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment de niveaux d'émission) par 40 (66 %) pays sur 60 au moins, avec un score de fiabilité minimal de 4 sur 5</p>	<p>Publication par le secrétariat d'un rapport d'évaluation technique sur les niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment les niveaux d'émission) via le site Internet du programme REDD+ de la CCNUCC</p>	<p><u>HYPOTHÈSES</u></p> <p>Il existe un engagement politique au niveau de chaque pays pour le développement d'un système national de suivi des forêts, pour la définition de la portée et de l'ampleur des actions REDD+ et pour l'adaptation aux spécificités nationales (en vue de l'établissement de rapports destinés à la CCNUCC).</p> <p>Les résultats des évaluations sont communiqués en toute transparence et accessibles aux intervenants compétents.</p> <p>Les organisations de la société civile, les partenaires et les collectivités locales disposent de véritables opportunités de participation aux évaluations.</p> <p><u>RISQUES</u></p> <p>Le système national de suivi des forêts n'est pas intégré aux structures gouvernementales et / ou ne bénéficie pas d'un soutien suffisant en termes financiers et en personnel dans les pays partenaires du programme ONU-REDD.</p> <p>La forte rotation du personnel réduit les moyens et compétences des systèmes nationaux de suivi des forêts et fragilise les cadres institutionnels dans lesquels ils s'inscrivent.</p>

<p>pour la gestion des forêts (dont les niveaux d'émission).</p> <p>Score de fiabilité</p>				
<p>IR 2.2 - Fiabilité des données des annexes des rapports biennaux actualisés, évaluée selon que ces dernières :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sont cohérentes vis-à-vis des méthodologies et définitions utilisées, et des niveaux de référence pour la gestion des forêts communiqués (notamment les niveaux d'émission) ; – sont transparentes, complètes, cohérentes et aussi exactes que possible, et permettent de reconstruire les résultats communiqués ; et – comprennent une description du système national de gestion des forêts ainsi que des rôles et responsabilités des institutions dans l'évaluation des résultats. 	<p>Communication d'annexes aux rapports biennaux actualisés par XX (XX %) pays sur au moins 60, avec un score de fiabilité minimal de 2 sur 3</p>	<p>Communication d'annexes aux rapports biennaux actualisés par 30 (48 %) pays sur au moins 60, avec un score de fiabilité minimal de 2 sur 3</p>	<p>Publication par le secrétariat d'un rapport d'évaluation technique des annexes aux rapports biennaux actualisés via le site Internet du programme REDD+ de la CCNUCC</p>	

Score de fiabilité				
<p>IR 2.3 - Degré de finalisation du système national de gestion des forêts dans les pays partenaires du programme ONU-REDD, évalué selon la prise en compte des éléments suivants par le système :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Système satellite de suivi de l'affectation des terres – Inventaire forestier national – Inventaire national des gaz à effet de serre <p>et selon que le système :</p> <ul style="list-style-type: none"> – est adapté à l'estimation par sources des émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation des forêts par l'homme (anthropiques) et à l'estimation de la diminution des gaz à effet de serre permise par la captation du carbone par les puits de carbone et les forêts, et par l'évolution des zones boisées résultant des actions REDD+ mises en œuvre ; – respecte les consignes et lignes directrices du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du 	<p>5 (8 %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 4 sur 6 pour l'indice de finalisation</p>	<p>30 (50 %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 4 sur 6 pour l'indice de finalisation</p>	<p>Rapports nationaux</p>	

<p>climat) ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> – permet d'analyser les différents types de forêts qui existent dans un pays, notamment les forêts naturelles. 				
Score de finalisation				
<p>IR 2.4 - Degré d'efficacité opérationnelle des systèmes nationaux de gestion des forêts dans les pays partenaires du programme UN-REDD, évalué selon que ces systèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sont effectivement opérationnels sans nécessiter une quelconque assistance technique externe ; – ont été développés en s'appuyant sur des structures nationales existantes ; – répondent aux besoins nationaux en termes d'information ; – définissent clairement les rôles et responsabilités ; – publient les informations produites sous une forme accessible aux utilisateurs externes ; et – bénéficient d'un financement à partir de sources nationales (par exemple, le budget national). 	<p>X (XX %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 4 sur 6 pour l'indice d'efficacité opérationnelle</p>	<p>Y (YY %) pays sur 60 au moins ont un score minimal de 4 sur 6 pour l'indice d'efficacité opérationnelle</p>	Rapports nationaux	
Score d'efficacité opérationnelle				

<p>IR 2.5 - Degré de satisfaction des pays partenaires du programme ONU-REDD concernant les connaissances et l'expertise technique apportées par ce dernier ainsi que le développement des moyens et compétences permis dans le cadre de la mise en place d'un système national de suivi des forêts (et de ses trois composantes, à savoir un système satellite de suivi de l'affectation des terres, un inventaire forestier national et un inventaire national des gaz à effet de serre) et de l'évaluation des niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment des niveaux d'émission). Indice de satisfaction</p>	<p>Aucune base de comparaison</p>	<p>Y (YY %) pays sur 60 au moins présentent un indice de satisfaction minimal de Y %</p>	<p>Évaluations nationales régulières à l'aide d'un outil ou d'une approche commun(e) (par exemple, enquête de satisfaction)</p>	
--	-----------------------------------	--	---	--

Objectif 3 : Les facteurs de déboisement et de dégradation des forêts sont pris en compte à travers la mise en œuvre de politiques et de mesures (actions axées sur les résultats) qui respectent les garanties requises en matière sociale et environnementale.				Besoins financiers :
Indicateurs de résultat	Base de comparaison	Indicateur retenu	Méthode de vérification	Hypothèses et risques
<p>IR 3.1 - Efficacité des politiques et mesures de prise en charge des facteurs de déboisement et de dégradation des forêts ainsi que des obstacles à la mise en œuvre d'actions REDD+ dans les pays partenaires du programme ONU-REDD, évaluée selon que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des éléments probants attestent de la prise en compte des facteurs de déboisement et de dégradation des forêts ; - des mécanismes de participation des intervenants compétents et de supervision existent dans le cadre de la mise en œuvre et / ou de son suivi ; et que - les décisions prises par les gouvernements pour la mise en œuvre de politiques et de mesures s'appuient sur les résultats des mécanismes d'évaluation continue et de supervision. 	X (XX %) pays ont pris en charge les facteurs et obstacles susvisés	Y (YY %) pays ont pris en charge les facteurs et obstacles susvisés	Rapports nationaux	<p><u>HYPOTHÈSES</u></p> <p>Les pays qui ont mis des politiques et mesures en œuvre ont finalisé des stratégies et plans d'action nationaux qui définissent clairement, par ordre de priorité, les facteurs de déboisement et de dégradation des forêts ainsi que les actions REDD+ à mener.</p> <p>Les pays qui mettent en œuvre des politiques et mesures ont la capacité d'évaluer la réduction des émissions obtenue et de transmettre les niveaux de référence pour la gestion des forêts (notamment les niveaux d'émission) ainsi que des rapports biennaux actualisés à la CCNUCC. Les stratégies et plans d'action nationaux (et les documents apparentés) définissent clairement les coûts correspondants. En d'autres termes, chaque pays a évalué les besoins financiers à satisfaire pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux élaborés.</p> <p>Des paiements axés sur les résultats et des ressources financières suffisantes sont accessibles aux différents pays, grâce à des mécanismes internationaux clairement mis en place et transparents.</p> <p>Les politiques et mesures mises en œuvre sont appuyées par les décideurs à différents échelons des gouvernements.</p>
IR 3.2 - Ressources financières totales mobilisées par un pays à partir de sources nationales, bilatérales et multilatérales pour la mise en œuvre de ses stratégies et plans d'action nationaux REDD+ grâce à l'appui du programme ONU-REDD	Montant X de ressources financières mobilisées	Montant Y de ressources financières mobilisées	Rapports nationaux et rapports des institutions financières	<p>Les pays partenaires du programme ONU-REDD prennent en charge les conflits politiques et les redondances de mandats qui existent entre différentes agences gouvernementales.</p> <p>Des institutions fiables et crédibles sont mises sur pied</p>

				afin de gérer les paiements axés sur les résultats en collaboration avec les pays participants. L'approche des garanties par les différents pays est flexible, afin de permettre la cohérence avec les exigences des organisations qui effectuent les paiements axés sur les résultats (par exemple, le Fonds vert pour le climat).
IR 3.3 - Pourcentage (nombre) de pays partenaires du programme ONU-REDD ayant mis en place des paiements axés sur les résultats / ressources financières destinés à des actions REDD+ conformément aux consignes méthodologiques de la CCNUCC (par exemple, Fonds vert pour le climat).	X (XX %) pays sur Z ont mis en place des ressources financières	Y (YY %) pays sur Z ont mis en place des ressources financières	Plateforme d'information de la CCNUCC Rapports nationaux	Les exigences des différentes agences et sources de financement en matière de garanties ne sont pas excessives, de manière à ce que le coût des transactions pour les différents pays afin de respecter les exigences en termes de garanties ne devienne pas intenable.
IR 3.4 - Respect et prise en charge des garanties sociales et environnementales définies par les décisions de la CCNUCC dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+ définies. Score de conformité	X (XX %) pays sur Z ont un score élevé de conformité	Y (YY %) pays sur Z ont un score élevé de conformité	Communication d'une synthèse sur les garanties à la CCNUCC / Rapports nationaux / Rapports du mécanisme de plainte et de recours	Les systèmes et les mécanismes de paiement axés sur les résultats accessibles aux différents pays sont suffisamment uniformisés, consolidés et cohérents pour ne pas générer des coûts de transaction déraisonnablement élevés, des redondances et des pertes d'efficacité.
IR 3.5 - Degré de satisfaction des pays partenaires du programme ONU-REDD concernant les connaissances et l'expertise technique apportées par ce dernier ainsi que le développement des moyens et compétences permis dans le cadre de la mise en œuvre de politiques et mesures REDD+. Indice de satisfaction	Aucune base de comparaison	Y (YY %) pays sur 60 au moins présentent un indice de satisfaction minimal de Y %	Évaluations nationales régulières à l'aide d'un outil ou d'une approche commun(e) (enquête de satisfaction)	<u>RISQUES</u> La volonté politique est insuffisante pour modifier les décisions existantes en matière d'aménagement du territoire et pour mettre en œuvre les réformes légales et réglementaires requises pour un véritable changement.
Objectif 3.1	À définir au niveau national		Besoins financiers (à déterminer)	

Objectif 3.2	À définir au niveau national	Besoins financiers (à déterminer)
Objectif 3.3	À définir au niveau national	Besoins financiers (à déterminer)
Objectif 3.4	À définir au niveau national	Besoins financiers (à déterminer)
